

Dakar le 27 Juillet 2016

Nos/Réf. PRJ.GLŞ:TD-16/UYTUN 150

ARMP
Rue Alpha Hachamidou Tall'x
Kléber
Dakar - Sénégal

Objet : Recours Contentieux après Recours Gracieux.

APPEL D'OFFRE INTERNATIONALE - MARCHÉ N°APIX/AOI/TER/N°03/15 - PROJET TRAIN EXPRESS REGIONAL DKR-AIBD
LOT N°2 Travaux de conception-réalisation des systèmes ferroviaires

A l'attention de Monsieur le Directeur Général

Monsieur le Directeur,

Nous venons par la présente formaliser au près de vous un recours contentieux après un recours gracieux auprès de l'autorité contractante APIX s.a. pour les faits ci après.

Suite à l'appel d'offre N°APIX/AOI/TER/03/15 relatif à la conception et réalisation des installations d'une ligne de chemin de fer électrique, à 2 voies à écartement standard et d'un système ferroviaire pour le train express régional reliant Dakar et AIBD, avec ripage et renouvellement de la voie métrique, l'APIX nous a informé par avis d'attribution provisoire en date du vendredi 22 Juillet 2016 que le Lot N°2 du marché a été attribué provisoirement au groupement ENGIE INEO/ THALES de la France.

L'offre dudit groupement a été retenue au motif selon l'APIX qu'il « **a présenté l'offre conforme pour l'essentiel, la moins disante, et qui satisfait aux critères de qualification. Son offre évaluée est de 127 933 814 190 F CFA HT/HD, réalisable dans un délai de 26 mois, pour la tranche ferme et 20 839 776 459 F CFA HT/HD, réalisable dans un délai de 15 mois, pour la tranche conditionnelle, soit un montant total de 148 773 590 649 F CFA HT/HD** »

Toutefois il est aisé de remarquer que le motif évoqué portant sur l'offre la moins disante ne peut nullement prospérer si l'on s'en tient à l'offre du groupement YENIGUN/E+M de la Turquie. **Cette dernière a présenté pour la tranche ferme une offre évaluée à 52 691 818 776, 27 F CFA HT/HD et pour la tranche conditionnelle une offre évaluée à 31 270 678 253, 54 F CFA HT/HD réalisable dans un délai de 26 mois pour la tranche ferme et conditionnelle comprise soit un montant total de 83 962 497 029, 81 F CFA HT/HD. (Cf. Procès-verbal de séance d'ouverture des offres du 17 mai 2016)**

Il est donc incontestable que l'offre du groupement YENIGUN/E+M de la Turquie est **la moins disante** que les offres de tous les autres candidats car ayant donné le prix le moins chère *accompagné d'une lettre de confort d'une institution pour financer à hauteur d'un demi milliards de dollar américain le présent contrat.*

Le groupement YENIGUN/E+M de la Turquie présente une offre **conforme pour l'essentiel** car sélectionné pour la deuxième étape à faire une offre financière après avoir présentée une offre technique concluante et non disqualifiant sur l'ensemble des points requis à la première étape ainsi que **des critères de qualifications satisfaisants** qui justifieraient l'avantage qu'elle a pour se voir attribuée le Lot N°2 du présent marché **comme étant la mieux disante.**

C'est donc dire que la décision d'attribuer le Lot N°2 du marché au groupement ENGIE INEO/ THALES de la France est dénuée de tout fondement surtout qu'elle est motivée par des faits contestés avec les chiffres précédemment avancés et prouvés par une offre technique.

C'est pour toutes ces raisons que nous tenons à dénoncer une telle décision qui ne favorise pas le principe de la libre concurrence surtout à la deuxième étape qui consiste à une **offre financière** pour laquelle le différentiel est de **64 811 093 620 F CFA HT/HD** soit 77% plus chère.

Ainsi, nous vous saurions gré de bien vouloir prendre ou faire entreprendre les dispositions nécessaires pour instruire notre recours et restons à votre entière disposition pour tout complément de dossier.

Dans cette attente, recevez, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de notre parfaite collaboration.




FİKRET YENİGÜN
DIRECTEUR GÉNÉRAL
YENIGUN İNŞAAT SANAYİ VE
TİCARET A.Ş.



Elektrik Sistem Hizmetleri A.Ş.
Kudali Sokak No:48 06700 G.O.P
Çankaya/Ankara Tel:0 312 440 88 60
Cumhuriyet V.D : 223 051 6637
ARIN AYDIN
PRESİDANT
E+M ELEKTRİK SİSTEM
HİZMETLERİ A.Ş